

EURL BOUSQUET

FACTURE N° 169576 du 15/09/2025

GRIVOT J-PAUL 06 80 90 06 30
MATET FREDERIC 06 84 91 47 07

CHEMIN DE LARIES

12120 CASSAGNES BEGONHES / Site : S

Lucas 06 42 12 35 54
Bureau 05 65 46 74 26Fax 05.65.46.79.45
Paul 06 71 33 12 92e-mail eurlbousquet@wanadoo.fr
Siret 379 180 128 00025
Cheptel 12057800C.I. FR 56 379 180 128
Ape 4623ZGAEC LE CHAMP DE MONSIEUR
198 RTE DU CHAMPS DE MONSIEUR

46120 ANGLARS-LACAPELLE

FRANCE

N° Compte	411CADI02	N° cheptel	46004010
N° Intra	FR 36384023784	N° TVA	
Tel		N° SIRET	



Désignation	Poids	Quantité	Prix unitaire	H.T. Euro	TVA
➤ Bon de livraison n° 21889 du 15/09/2025 BROUTARD MALE		10		21 503,00	5,5
7379 FR1545077379 28/11/24 -	7382 FR1545077382 05/01/25 -	7380 FR1545077380 09/12/24 -	7383 FR1545077383 05/01/25 -		
7384 FR1545077384 20/01/25 -	7386 FR1545077386 20/02/25 -	7385 FR1545077385 05/01/25 -	5785 FR1545225785 07/12/24 -		
5789 FR1545225789 09/12/24 -	5790 FR1545225790 10/12/24 -				
Reponse Ja. Pe 06.10.25					
Quantité	10	Poids	0,00		

Libellé	Base	Taux	TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
VENTES			5,50	21 503,00	1 182,67	22 685,67
FOND ELEVAGE	10,00	-0,90000	0,00	-9,00	0,00	-9,00
INTERBEV MAIGRE +160K	10,00	-2,20000	0,00	-22,00	0,00	-22,00
					0,00	
					0,00	

Total HT	21 503,00
Total TVA	1 182,67
Retenues	-31,00
Total TTC	22 654,67

Net à payer 22 654,67

Echéance au 05/10/2025

TTC en Francs 148 604,89

(1 EURO = 6,55957 FF)

CONDITIONS DE PAIEMENT : Valeur en votre aimable règlement à réception. Tout retard entraînera de plein droit et sans mise en demeure, le paiement d'intérêts de retard au taux légal applicable en matière commerciale majoré de 3. Une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée pour frais de recouvrement en plus des pénalités.

Pas d'escompte pour règlement anticipé

En application de la loi du 12 mai 1980, relative aux clauses de réserve de propriété, il est convenu que les marchandises et installations livrées resteront la propriété de notre entreprise jusqu'au paiement intégral du prix.

L'acheteur s'oblige à ne pas en disposer, par quelque moyen que ce soit, ni en pleine propriété, ni par constitution de gage ou nantissement du matériel et des fournitures achetées, avant complète libération du prix.

Formalités de sortie de France et entrée sont à la charge de l'importateur.

En cas de litige ou de contestation, seul le tribunal de RODEZ sera compétent.